

Stage Langues Vivantes SNES

21 février 2013

Lycée Jean Monnet Montpellier

Michelle Cazes – Hervé Fumel – Marc Rollin (responsable national LV) – Bernard Duffourg

I – Tour de table des intervenants – état des lieux général (collège / lycée) – présentation du vade mecum

MATIN : généralités

INTRO GLOBALE (Marc Rollin)

Comparaison discours Châtel (29/03/2012) / Discours Peillon
Circulaire Châtel / loi d'orientation

- Globalisation des horaires en collège sur les 4 années
- LV introduite dès le CP
- Diffusion des TICE / ballado-diffusion
- Aucune ligne sur les langues régionales
- Développement de la mobilité, échanges, ouverture sur le Monde (sans aucune décharge...)

Rapports sur l'efficacité de l'intégration du CECRL :

DEPP (13/05/2012) :

- Baisse du niveau en CO chez les garçons au collège depuis l'introduction du CECRL

Commission Européenne :

- Baisse globale du niveau des élèves

Rapport « les langues pour l'emploi » :

- à l'avenir les entreprises du bassin devraient pouvoir donner leur avis sur les langues enseignées dans les établissements.

Ces rapports indiquent le chemin que suivent les gouvernements successifs sur leur politique en termes de développement des langues vivantes.

2 versants au CECRL :

- Versant identitaire il faut faire des élèves mobiles en Europe et non pas des élèves compétents en langues
- Versant méthodologique : approche actionnelle

(A LIRE : Bruno Maurer *Enseignement des Langues et Construction Européenne* Edition des archives contemporaines).

Rendre visible le temps passé on OFF (évaluations / réunions) : Ceci peut être un moyen d'action à développer!

LE LIVRET DE COMPETENCES :

Quelles compétences ?

Dans quel système ?

Dans quel but ?

Une compétence ne se transmet pas, on fait appliquer des tâches, sociales, que l'on appelle compétence.
Entre 2000 et 2006, le gouvernement a adopté les « compétences clés » liées au concept d'employabilité / d'économie de la connaissance.

En France, cela s'est traduit par le LPC (loi du 24/11/2009) = Livret Personnel de Compétences.

L'obtention du A2 ne conditionne pas l'obtention du DNB. Tout élève qui a son brevet a son LPC validé. Ce dernier a été simplifié :

- Le détail des items ne doit plus être validé, on ne valide que le A2.

La langue n'est plus considérée comme un objet d'étude mais simplement comme un outil de communication par ce mode d'évaluation par compétences. C'est une sacrée régression pour l'enseignement de l'ensemble des disciplines linguistiques

Les sections européennes :

Sont sensées être des sections et non des classes. Faire très attention à cela pour éviter par ce biais la structuration de classes de niveaux.

Les stages intensifs :

31/12/2010 (circulaire)

Etendus au LV2 dans les académies limitrophes. Le chef d'établissement doit faire en sorte qu'il y ait un bus pour permettre le déplacement des élèves entre leur établissement où ils sont inscrits et suivent des cours et celui où le stage est organisé.

A l'issue de ces stages, un livret de compétences acquises doit être remis aux élèves.

Le souci lié à ces stages est qu'ils sont la conséquence de l'impossibilité de faire pendant les cours certaines tâches (expression orale en particulier). Ils posent sérieusement la question des horaires disciplinaires en LV et démontrent le mal fait par les abaissements successifs de ces horaires.

Public initial prévu : ceux qui ne pouvaient pas se payer de voyage à l'étranger.

Public constaté : CSP + / public a conscience élevée de la nécessité de pratiquer une LV. Ceci met donc profondément à mal le principe de démocratisation de l'enseignement dans le second degré que nous défendons tant en collèges qu'en lycées.

Nombre d'élèves par stage non défini

Les Workbooks :

Achat devant être pris en charge par la famille car c'est un cahier et non pas un manuel. Il n'y a plus d'exercices dans les manuels.

Les voyages scolaires :

Circulaire du 3/08/2011

Abroge toutes les anciennes circulaires.

Précise la durée : pas + de 5 jours pris sur le temps scolaire.

Attention aux échanges qui peuvent faire l'objet de l'application de cette circulaire.

Public : plutôt une classe entière.

Le chef d'établissement DOIT donner un ordre de mission.

Obligation de rédiger une charte avant le voyage : présentée au CA.

La charte :

Voir site du snes : modèle de charte.

Obligation de rédiger un compte-rendu (y compris financier)

Le remplacement des enseignants absents à cause du voyage doit être organisé au sein de l'établissement : cela génère une autorisation d'absence.

Possibilité de demander une régie.

Le nombre d'accompagnateurs est décidé par le chef.

Il doit y avoir un appel d'offres par le gestionnaire (penser à critérier le voyage). Délai de 3 semaines pour cet appel d'offre : prévoir large. Ce n'est pas au prof de langue de faire faire plusieurs devis.

APRES MIDI : les nouvelles épreuves du baccalauréat

Les demandes du SNES sont celles d'épreuves terminales (première semaine de juin), nationales (donc avec un fort cadrage pour éviter un éclatement académique des épreuves) avec des sujets nationaux.

Compréhension Orale

Les notes de CO ne seront pas transmises aux candidats.

Il est possible qu'une CO apparaisse en série L l'année prochaine.

Pourquoi au 2^e trimestre ?

Pour laisser les établissements s'organiser en terme matériel, mais cela génère de gros problèmes d'organisation ainsi que des conséquences déstabilisantes pour les emplois du temps des élèves des classes de Terminales à un moment crucial de leur année scolaire.

La CO pourra être organisée au 3^e trimestre (note du 17 décembre 2012)

Epreuves écrites

1 à 3 documents, seule la longueur diffère

3h LV1 B1 B2

2h LV2 B1

Expression écrite :

Rédaction d'un ou plusieurs textes construits.

Il n'y aura des questions en français qu'en espagnol.

Attention, dans les sujets d'expression écrite, un lien avec les notions au programme peut être demandé.

Expression orale

Tirage au sort de la notion

Pas de convocation selon les textes officiels.

C'est le cadrage académique qui impose tel ou tel mode de fonctionnement.

On doit noter en fonction des grilles. Si individuellement un professeur sort des grilles d'évaluation, l'administration doit le corriger et le professeur peut faire l'objet d'un retrait de salaire pour service non fait.

Expression orale en L :

LVO : L'examineur choisit la notion

LVO + LVA : passage sur une des 2 notions choisies. Durée 30mn : l'élève ne sera pas interrogé sur une des notions.

La LVO va juste permettre au candidat de piocher des documents.

L'examineur choisit 1 des 2 dossiers

Le professeur n'interrogera pas l'élève sur ce qu'il a fait en LVO mais juste en LVA.

Le document d'illustration : inégalité des candidats par rapport au professeur. Le texte dit que c'est l'élève qui le trouve seul...

LVO puis LELE : pour la LELE le candidat doit faire 2 dossiers (3 documents + 1 d'illustration).

LVO + LVA + LELE = oraux accolés : 30 + 10 mn = 40 mn. Obligation de les garder 40mn par équité entre tous les candidats.

Le SNES a demandé l'éclatement de ces oraux en L, ou la littérature serait évaluée à un autre moment.

Comment gérer plusieurs candidats en préparation ?

On a le droit de demander des loges de préparation avec surveillance par des AED ou d'autres professeurs. (idem pour la CO)

LV3

10mn préparation

20 minutes de passage (10 + 10)

Niveau attendu : A2

(le snes demande l'augmentation du niveau de A2 à B1)

L'élève tire au sort une des 4 notions.

ACTIONS SNES :

- pétition avec l'APLV
- Motions à déposer dans les CA
- lettres aux IA IPR
- lettre aux parents et lycéens (à distribuer à la sortie du lycée : tract ou sous cachet par le biais de la section syndicale)

- lettre inter syndicale au Ministre
- mobilisation de la presse (médiatisation de la problématique)

A demander en CA au sujet de la CO :

Mettre cette question à l'ordre du jour et demander ce que compte faire la direction pour organiser cette épreuve.

Lui demander combien d'élève par classe.

Qui duplique les sujets ?

Qui conserve le document ? Coffre ?

Qui va surveiller ? Rémunération ?

Un report au 3è trimestre peut être demandé.

Possibilité d'obtenir la journée banalisée pour corriger

A titre individuel :

Demander des ordres de mission : si le prof fait passer une épreuve sans ordre de mission, il court des risques (soit un problème pendant l'épreuve, soit problème auprès des élèves qu'il a normalement en cours à cette heure là).

Ne pas demander de rémunération (en HSE) si on n'a pas eu d'ordre de mission.

Documents :

Daily motion You tube BBC....ne sont pas libres de droit. DONC il faut à tout prix un ordre de mission.

Si élève absent en CO ou EO :

Justification par certificat médical : nouvelle session de rattrapage

Sinon 0

La question des certifications :

Le SNES s'y oppose car :

- Elles sont le fruit d'appel d'offres : coût 2 645 784 euros pour 3 ans hors TVA.
- 6% des élèves concernés par les sections européennes.
- Marchandisation rampante du système éducatif
 - La certification n'atteste que d'un niveau à un moment T / risque de remise en question du diplôme du bac.

Michèle Cazes, Hervé Fumel et Anne Claire Robert